

## REGIE VIENNE NUMERIQUE

---

### DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2022/22

Séance du 28/11/2022

## DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 28/11/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Régie Vienne Numérique pour l'année 2023, prévoyant un budget de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses de 2,9 M€ H.T. et un budget d'investissement de 14,2 M€ également équilibré en recettes et dépenses.**

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé